

Philippe Leroy propose une proposition de la société Cosinus pour une étude similaire pour un montant de 1000€. Cette proposition ne comprend pas le montage du dossier de subvention

Cette dernière proposition étant arrivée tardivement, le conseil municipal décide de reporter la décision au prochain conseil.

- **Modifications mineures du PLU**

Le groupe de travail animé par l'Agence Ingénierie de l'Ain a besoin d'heures complémentaires pour finaliser l'étude. M Le Maire fait lecture de la convention de prolongation du contrat (rédaction du dossier, 3 réunions,) pour un montant de 2250€.

Le conseil vote cette convention à l'unanimité

- **Avenants à valider, personnel communal contractuels (contrats d'engagement de droit public) en vue de leurs reclassements au 01/01/2015**

avenants à viser pour les agents recrutés sous la forme d'un contrat d'engagement de droit public afin d'appliquer à cette catégorie de personnel les textes en vigueur concernant le reclassement des agents de catégorie C et B.

-Monsieur le Maire cite à l'assemblée les les textes applicables et précise que pour les agents en activité recrutés sous la forme d'un contrat d'engagement de droit public Il convient de viser un avenant aux contrats en vigueur afin d'appliquer la réglementation en vigueur notamment le reclassement des agents au 01/01/2015. Ainsi, ces agents seront rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle 3 soit indice brut 340 majoré 321 conformément à la réglementation en vigueur à compter du 01/01/2015 alors qu'auparavant cet indice brut était de 330 majoré 336.

Des rappels seront effectués sur les salaires des agents concernés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :-charge le maire de viser les avenants aux contrats afin de prendre en considération le reclassement intervenu au 01/01/2015 tel que décrit ci-dessus

- charge le Maire de procéder à l'ensemble des formalités utiles à cette opération.

Les agents concernés sont : Mme Barbier travaillant à la garderie, Mme Dupupet travaillant au nettoyage des bureaux, M r Quenin travaillant au nettoyage de la salle des fêtes

M le Maire rappelle qu'il y a 13 employés au sein de la commune en 2015 et qu'en 2016 avec la reprise de la compétence « école » il y en aura 3 de plus.

- **Contrat d'assistance pour les logiciels NEOCIMM le maire fait lecture du devis des contrats d'assistance/maintenance de NEOCIM pour 2015 .**

Propositions pour les logiciels cimetièrre et facto 8 facturation pèrisoclaire

Désignation du logiciel	Montant HT
Cimetièrre contrat de maintenance	110,00
Facto 8 contrat de maintenance	60,00
Facto 8 contrat de maintenance	60,00
Facto 8 contrat de maintenance	390,00
Total	620,00 HT
	TVA 20 % 744,00 TTC

Proposition pour le logiciel facto 2 facturation de l'eau

Facto 2	280,00
Total	280,00
	TVA 20 % 336,00 TTC

Alain Bouchot rappelle le périmèrre de ces contrats d'assistance/maintenance ainsi que leur nécessité en cas de problèmes ou dans les cas de demandes d'évolutions souhaités par la commune sur les logiciels : gestion du « cimetièrre », gestion des relevés de compteurs et facturation de « l'eau », gestion des inscriptions et facturation de la « cantine-garderie »

Le conseil vote ce devis à l'unanimité

• **Orientations Budgétaires**

M le Maire précise que si le vote du budget est prévu lors d'un conseil municipal le vendredi 27 mars, il est d'usage de valider au préalable des orientations budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

Des priorités seront déterminées en fonction des disponibilités financières. Certains projets ne pourront être exécutés qu'en 2016 en fonction des subventions attribuées.

° **Accessibilité**

M le Maire propose de mettre une somme de 60.000€ au budget 2015 pour des travaux liés à l'accessibilité, travaux que la commune devra réaliser avant fin 2018

sachant que tous les dossiers devront être déposés en préfecture pour fin septembre 2015.

Le conseil vote cette proposition : abstentions 3 ; pour 11

- **Le projet de sécurisation des routes et carrefours**

La commission voirie a proposé une étude sur la sécurisation de nos routes et carrefours qui nécessitera des aménagements d'un montant autour de 15.000€ dont 9.000€ pourrait entrer dans le budget Voirie du périmètre Communauté de communes (CCBS) et 6.000€ à prévoir au budget communal pour 2015.

M le Maire propose de mettre une somme de 6.000€ au budget 2015.

Le conseil vote cette proposition à l'unanimité

- **WC publics**

M le Maire propose de mettre une somme de 45.000€ au budget 2015 pour la réalisation de Toilettes publiques (1WC accessible handicapé)

Le conseil vote cette proposition : abstention 2 ; pour 12

- **Réfection du terrain de basket**

L'association du club de basket (ASAC) a sollicité la mairie pour refaire le marquage du terrain de basket en vue de son homologation (pré-requis à toute poursuite de matches officiels) au plus tard pour septembre 2015. Or ce terrain est en mauvais état et le nouveau marquage ne pourra se faire que sur un revêtement refait à neuf

La commission voirie a fait chiffrer ces travaux pour un montant autour de 10.000€

M le Maire propose de mettre une somme de 10.000€ au budget 2015 pour la réalisation des travaux de réfection/marquage du terrain de basket.

Le conseil vote cette proposition : abstention 2 ; pour 12

- **Construction de 2 abris bus**

Le conseil souhaite mettre en place 2 nouveaux abris bus (centre village et La Croix du Mort) en 2015 pour un montant autour de 7 K€

M le Maire propose de mettre une somme de 7.000€ au budget 2015 pour la réalisation de ces 2 abris bus

Le conseil vote cette proposition : abstention 2 ; pour 12

BUDGET de l'EAU

- **Amélioration de notre réseau d'eau**

Des travaux pour améliorer la sectorisation sur notre réseau d'eau potable ont été chiffrés autour de 27.339€ TTC. Ces travaux permettront de détecter de façon plus ciblée les fuites potentielles sur notre réseau.

M le Maire propose de mettre une somme de 30.000€ au budget 2015 pour la réalisation de ces travaux

Le conseil vote cette proposition à l'unanimité

- **Radio relève des compteurs**

Une étude a été menée par la commission voirie pour mettre en place de nouveaux compteurs permettant d'une part de pouvoir les relever automatiquement sans entrer dans les habitations et d'autre part détecter des fuites et ainsi sensibiliser nos abonnés

Cette étude sera présentée prochainement. Si ce projet est validé par le conseil et si des subventions sont allouées par l'agence de l'eau, alors la réalisation de ce projet pourrait être programmée au budget 2016

- **Assainissement**

Le curage du bassin de lagunage est à prévoir sur 2016.

Suite au débordement constaté récemment sur le 1^{er} bassin de lagunage route d'Aignoz, des travaux seraient à envisager pour améliorer l'efficacité de notre assainissement des eaux usées en déviant par exemple les eaux claires (pluie, source...) avant le lagunage. Une étude préalable est à faire. Des travaux pourraient être programmés sur 2016.

- **Courriers**

- Elections : Suite à notre demande de déplacer le bureau de vote dans la nouvelle cantine pour les prochaines élections de fin mars, la préfecture nous donne son autorisation

Une information sera faite auprès des habitants pour communiquer l'adresse du bureau de vote : cantine scolaire, 5 rue du Bourbouillon

Les conseillers municipaux doivent s'inscrire au planning pour la tenue du bureau de vote

- Procès des travaux « place du village » : courrier de l'avocate de la Commune

faisant suite à l'audience du 05/03/2015 au cours de laquelle l'avocate a représenté les intérêts de la Commune. Elle relate les points suivants :

« -A l'audience, le rapporteur public chargé d'émettre un avis sur notre affaire, a conclu, ainsi que nous le demandions, à la condamnation solidaire des constructeurs

Le rapporteur public a donc proposé au tribunal administratif de condamner les constructeurs à indemniser le préjudice de la commune en estimant qu'il devait être calculé de la manière suivante :

-une somme de 94 185€ TTC au titre des travaux correctifs

-une somme de 5 000€ au titre du préjudice esthétique et des troubles de jouissance liés à la durée des travaux de reprise (11 semaines)

-Les frais d'expertise à hauteur de 10 453,19€

-outre 800€ par défendeur au titre des dispositions de l'article L761-1 du code de justice administrative

Si le tribunal administratif validait et reprenait dans son jugement les préconisations du rapporteur public, il s'agirait d'ores et déjà d'un très bon résultat pour la commune.

Le jugement devrait être transmis dans un délai de 4 à 6 semaines »

Les sommes devraient être versées en octobre 2015

Urbanisme

Permis de construire

-Mr Passin Jean-Pierre, parcelle section D N.780 et 781. réhabilitation, rénovation et extension d'un bâtiment existant, dossier en cours d'instruction au service ADS.

-Mr Morel Fabien, parcelle section C N. 106, réhabilitation d'un bâtiment existant, dossier en cours d'instruction au service ADS.

Déclaration préalable

-Mme Pontagnier Clarisse, parcelle section D N. 373, pergola et clôture, dossier en cours d'instruction, pièces manquantes demandées.

-Mr Pernod Dominique, parcelle section H N. 859-860, construction d'une clôture, l'autorisation a été accordée le 05/03/2015

-Mr Durand Gérard, parcelle section D N. 1419, réfection toiture et habillage bois du garage existant + prolonger un auvent existant, l'autorisation a été accordée le

24/02/2015

Certificat d'urbanisme opérationnel

-Mr Forésy Pierre, parcelle section C N. 133, restauration d'une maison, dossier en cours d'instruction au service ADS

-Mr Weiland et Mme Faugère, parcelle section H N.146, construction d'une maison individuelle, demande en cours d'instruction au service ADS.

- **Questions diverses**

Paiement du groupe musical VALMUSE du concert de Noel 2014 : à mettre à l'ordre du prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h30

Le Maire, Bernard REUTER

